

**PRÉAVIS N°: 35/23**

**OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit complémentaire de 52'000.- pour l'aménagement du carrefour des Combremonts**

**CONSEIL COMMUNAL DU 2 mai 2023**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission nommée pour cet objet s'est réunie le lundi 3 avril à 20h00 à la salle des mariages afin d'étudier ce préavis. La commission était composée de Messieurs Elias Traby, Luc Longueville, de Mesdames Anita Ehrler, Laeticia Seitenfus et de Willy Blaser rapporteur. Nous remercions Monsieur le Municipal Raphaël Tatone qui nous a donné toutes les explications nécessaires et répondu à nos diverses questions.

La commission tient à remercier le Municipal d'avoir passé par un préavis cette augmentation de coût pour la modification du carrefour des Combremonts.

La commission rejoint la Municipalité sur la nécessité de faciliter l'accès au parking des Combremonts et en évitant du trafic inutile au centre-ville, et de plus approuve la modification du passage piéton et la création d'un trottoir et de plus de ralentir l'accès direct depuis la route de Sottens.

Pour rappel modification de la première version (préavis 06/21) acceptée lors du conseil communal du 7 décembre 2021.

Ces modifications sont intervenues suite à un nouveau passage du projet à la DGMR. La commission n'a pas eu beaucoup de remarques et approuve cette amélioration, cependant elle remarque la lenteur de l'avancée d'un tel petit projet et remarque également que les honoraires, le marquage et la romande énergie ont des coûts quelque peu exagérés.

La commission, à l'unanimité vous propose Mesdames et Messieurs les conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis municipal.

**CONCLUSIONS**

Au vu de ce qui précède, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

- vu le préavis de la Municipalité No 35/23 ;
  - oui le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 
- 1. autorise la Municipalité à entreprendre des travaux pour l'aménagement du carrefour des Combremonts,**
  
  - 2. accorde à la Municipalité, pour les travaux ,un crédit complémentaire d'investissement maximum de CHF 52'000.- TTC au préavis06/21 dont à déduire toute participation ou aide éventuelle,**
  
  - 3. prend acte que les dépenses seront comptabilisées au bilan et amorties selon les possibilités du ménage communal, avec une durée maximale de trente ans,**
  
  - 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout des dépenses aux meilleures conditions du marché.**

Moudon le 07.04.2023

**Rapporteur**

Willy Blaser